

D280426-08

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT****Séance du 28 avril 2026**

Sur convocation en date du 22 avril 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 avril 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

MORAND Alexis

BRUNET Myriam

BLANC Jean Luc

THERMET Laure

JANODY Patrice

BAUDIER Anne-Cécile

VEUILLET Philippe

CHATARD Kévin

TAPONARD Emmanuel

MERLE Sandra

LAUPRETRE Patrick

CONVERT Léonor

PANIS Jean-Luc

BERRODIER Marie-Françoise

JACQUEMET Rodolphe

MARION Isabelle

PERDRIX Catherine Alexia

COULEARD Denys

SCHUBERT Anja

BURLA NORIS Elina

EUGENE René Yann

BERGER Florence

MICHON Philippe

ZOUBIR Stéphanie

Etaient excusés :

Michel VINIERE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Magalie DAVID a donné pouvoir à Kévin CHATARD

Benjamin PONCETY a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29****Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°2102 :**  
**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué à l'administration générale et aux finances

Vu la délibération du 28 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu le règlement budgétaire et financier adopté précédemment,

La Commune de Viriat a prévu de recourir à la gestion pluriannuelle de crédits. Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Vu les délibérations du 27 juin 2023, du 26 mars 2024, du 25 mars 2025 et du 28 octobre 2025

Afin de tenir compte des dépenses effectivement réalisées en 2025, il est prévu de mettre à jour l'autorisation de programme de la manière suivante :

Situation après modif votée le 28/10/2025							Montant
Nouvelle mairie		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	totaux
2102	Pré études, diagnostics	5 880,00	65 412,00	0,00	0,00	0,00	71 292,00
2102	Maîtrise d'œuvre, CT, SPS	70 520,47	238 205,89	108 468,71	0,00	0,00	417 195,07
2102	Démolition, désamiantage, terrassement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2102	Travaux de construction	0,00	0,00	1 221 980,37	3 382 933,63	0,00	4 604 914,00
2102	Agencements intérieurs	0,00	0,00	0,00	321 000,00	0,00	321 000,00
2102	Divers		0,00	0,00	7 000,00	179 000,00	186 000,00
TOTAL		76 400,47	303 617,89	1 330 449,08	3 710 933,63	179 000,00	5 600 401,07

modif à voter le 28/04/2026 Nouvelle mairie							Montant
		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	totaux
2102	Pré études, diagnostics		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2102	Maîtrise d'œuvre, CT, SPS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2102	Démolition, désamiantage, terrassement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2102	Travaux de construction		0,00	0,00	-2 093 731,82	2 093 731,82	0,00
2102	Agencements intérieurs et divers		0,00	0,00	-321 000,00	321 000,00	0,00
2102	Divers		0,00	0,00	506,00	-506,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	-2 414 225,82	2 414 225,82	0,00

Situation après le vote du 28/04/2026							Montant
Nouvelle mairie		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP dispo 2026	totaux
2102	Pré études, diagnostics	5 880,00	65 412,00	0,00	0,00	0,00	71 292,00
2102	Maîtrise d'œuvre, CT, SPS	70 520,47	238 205,89	108 468,71	0,00	0,00	417 195,07
2102	Démolition, désamiantage, terrassement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2102	Travaux de construction	0,00	0,00	1 221 980,37	1 289 201,81	2 093 731,82	4 604 914,00
2102	Agencements intérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	321 000,00	321 000,00
2102	Divers		0,00	0,00	7 506,00	178 494,00	186 000,00
TOTAL		76 400,47	303 617,89	1 330 449,08	1 296 707,81	2 593 225,82	5 600 401,07

Il est rappelé que le financement de la nouvelle Mairie est assuré notamment par des participations financières à hauteur de 2 140 636 € obtenues auprès de l'Etat (261 900 €), la Région Auvergne Rhône-Alpes (525 000 €), le Département de l'Ain (509 335 €), GBA (800 000 €), l'ADEME (44 401 €) ainsi que du FCTVA pour 789 225 €.

**Le Conseil municipal décide, à la majorité – avec 4 contres, de :**

- mettre à jour la répartition pluriannuelle des crédits de paiements compte tenu des dépenses effectivement payées en 2025
- noter que le montant global de 5 600 401.07 € de l'autorisation de programme n°2102 intitulée « Construction d'une nouvelle Mairie » n'est pas modifié
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE

